



Pourquoi les Etats devraient-ils adhérer à l'OHI ?

L'OHI a pour vocation de s'assurer que des cartes marines et des services hydrographiques appropriés sont fournis dans le monde entier. Les Etats dépendent de la mer pour un éventail toujours plus large d'activités et de ressources. La nécessité de développer ce que l'on appelle *l'économie bleue*, de façon sûre, durable et rentable est réelle. Pour répondre à ce besoin, chaque Etat côtier a le devoir de participer à l'OHI et à ses efforts en vue de la réalisation de ses objectifs.

La Règle 9 du Chapitre V de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS V/9) impose aux gouvernements contractants d'assurer la fourniture de services hydrographiques et de cartographie marine.

Les cartes et l'hydrographie sous-tendent toutes les activités humaines dans, sur et sous la mer, incluant :

- la sécurité de la navigation
- la défense et la sécurité maritime
- les ressources marines – les minéraux, la pêche
- la protection et la gestion environnementale
- les frontières et la politique maritime
- les infrastructures de données spatiales maritimes
- les loisirs nautiques
- le commerce maritime
- la gestion de la zone côtière
- le tourisme maritime
- la recherche et le sauvetage
- la science marine
- la modélisation des tsunamis et des risques d'inondations

L'état de l'hydrographie et de la cartographie marine dans le monde

- *Moins de 10% des océans et des mers côtières du monde ont été hydrographiés et cartographiés avec une résolution équivalente ou supérieure à celle des cartes de la Lune ou de Mars.*
(Conseil international des sciences - SCOR)
- *A l'échelle mondiale, le nombre de bâtiments hydrographiques gouvernementaux a décliné de 35% au cours des 30 dernières années – les levés sous contrat, l'amélioration des capacités des équipements et d'autres alternatives n'ont pas permis de pallier cette baisse.*
(Annuaire de l'OHI, 1979-2011)
- *Dans de nombreuses parties du monde, la qualité et la couverture des levés hydrographiques nécessitent d'importantes améliorations.*
(Résolution de la XVIII^{ème} Conférence de l'OHI, 2012)

La couverture en levés hydrographiques est particulièrement faible dans les Caraïbes, dans l'océan Indien, dans l'océan Pacifique et dans les régions polaires mais toutes les zones du monde sont affectées, à des degrés divers, y compris les eaux de nombreux Etats modernes développés, sinon de la plupart d'entre eux.

Les profondeurs et les dangers sous-marins n'ont été explorés complètement dans quasiment aucune des zones de responsabilité des plus de 150 Etats du monde ayant une côte reconnue. Tous les Etats ayant des intérêts maritimes doivent prendre acte de cette situation insatisfaisante et agir pour y remédier.

Améliorer cette situation insatisfaisante appelle l'implication de tous les Etats ayant des intérêts maritimes. Il s'agit d'un problème collectif.

Les bénéfices économiques d'une meilleure hydrographie

- Pour la plupart des navires, la représentation de 30 cm de profondeur supplémentaire sur une carte permet de transporter une cargaison d'au moins 2 000 tonnes supplémentaires.
(tableaux de tonnes par centimètre types)
- Les études financières montrent que le ratio coût/bénéfice en matière d'investissement national en hydrographie et en cartographie peut être supérieur à 1:10.
(Coochey, Australie 1992; Brinkman & Calverley, Canada 1992; APEC, 2002)

Les passagers d'un navire de croisière moderne type dépensent plus de 250 000 \$ par journée passée dans un port.
(Association internationale des lignes de croisière, 2010)

L'humanité se tourne de plus en plus vers la mer pour trouver des ressources additionnelles. Plus de 95% du commerce mondial s'effectue par voie maritime. Les navires sont de plus en plus gros et de plus en plus nombreux. Les débouchés de l'aquaculture, de l'énergie et des structures off-shore ne cessent de se développer. Le manque de cartes terrestres et marines à jour constitue un risque important pour l'environnement, la prospérité et la réussite finale. Les gouvernements envisageraient-ils de construire des villes sans cartes de base ?

L'adhésion à l'OHI

Un pays devient membre de l'Organisation hydrographique internationale (OHI) en adhérant à la Convention relative à l'OHI. Cette Convention est régie par le gouvernement de Monaco pour le compte de l'Organisation. Les procédures d'adhésion sont décrites dans la publication M-2 de l'OHI - *La nécessité de services hydrographiques nationaux*. La M-2 est disponible sur le site web de l'OHI ([Accueil > Normes et Publications > IHO Publications](#)).

Les Etats sont normalement représentés au sein de l'OHI par l'autorité nationale responsable de la fourniture de services hydrographiques et cartographiques au sein de chaque Etat membre.

La contribution annuelle à l'OHI

L'OHI est financée via les contributions annuelles de ses Etats membres. Comme pour l'OMI, la contribution de chaque Etat dépend de ses intérêts maritimes, mesurés par le tonnage de sa flotte immatriculée. Les contributions servent à réaliser le programme de travail de l'OHI, assurer des services de secrétariat et financer le programme de renforcement des capacités qui fournit une formation et une assistance technique ciblées, notamment pour les pays en voie de développement. La contribution est abordable pour tout Etat maritime ; elle est nettement inférieure à celle de toutes les autres organisations intergouvernementales comparables.

Les rôles de l'OHI

L'OHI joue trois rôles clés dans l'amélioration de l'hydrographie et de la cartographie marine mondiales :

- l'établissement de normes et de directives internationales pour l'hydrographie et la cartographie marine ;
- la coordination de la fourniture de cartes marines et de services hydrographiques appropriés, à l'échelle mondiale et aux niveaux régionaux ;
- le développement de capacités hydrographiques dans les Etats côtiers, via les programmes de renforcement des capacités, la coopération régionale et la formation.

L'OHI bénéficie du statut d'observateur auprès des Nations Unies et travaille très étroitement avec d'autres organisations internationales parmi lesquelles :

- L'Organisation maritime internationale (OMI),
- La Commission océanographique intergouvernementale (COI),
- L'Association internationale de signalisation maritime (AISM),
- L'Organisation météorologique mondiale (OMM),
- L'Organisation internationale de normalisation (ISO).

Etre membre de l'OHI ...

- ... libère d'importants bénéfices économiques pour tous, grâce à une meilleure utilisation de la mer et de ses ressources.